

PROCEDURE DE DEMANDE DE VISA ETUDIANT AUX ETATS UNIS

Ce document est donné à titre indicatif, pour plus de précisions, et pour imprimer les formulaires de demande de visa, veuillez consulter le site Internet de l'ambassade des Etats Unis : www.amb-usa.fr et www.usvisa-france.com

1/ Qui a besoin d'un visa ?

Tous les stagiaires désirant suivre des cours de langues en écoles internationales, ont besoin d'un visa étudiant (Visa F) pour se rendre aux Etats Unis, quelque soit la durée de leur séjour.

Seules les personnes suivant moins de 18 heures de cours par semaine, ou moins de 12 heures de cours par semaine s'il s'agit de cours en université, sont exemptées de visa étudiant pour les séjours de moins de 90 jours. (Mais un passeport à lecture optique ou biométrique est obligatoire)

« Tout voyageur sans visa, soupçonné par l'officier d'immigration de vouloir étudier, exercer un emploi ou séjourner plus de 90 jours, se verra refuser l'entrée aux Etats-Unis. »

2/Procédures préalables au rendez vous à l'ambassade :

a/Obtention du document I20

Nos écoles partenaires se chargent de l'émission du document **I20** dont vous aurez besoin pour l'obtention du visa.

Pour émettre ce document nous avons besoin des documents suivants au moment de l'inscription :

- Photocopie de votre passeport
- Document prouvant que vous avez suffisamment de fonds disponibles pour étudier aux Etats Unis pendant la période couverte par le I20. (Déclaration de compte bancaire...)

Si vous avez besoin d'obtenir le I20 dans les plus brefs délais, il peut être envoyé par DHL, il faut prévoir un supplément de **\$50**.

b/Obtention du document I901 et paiement des frais SEVIS :

Vous devez vous rendre sur le site www.fmjfee.com et vous acquitter de la somme de **\$100** par carte bleue après avoir complété en ligne le formulaire I901.

Imprimez un reçu en deux exemplaires ainsi que le formulaire I901.

Le délai requis pour obtenir ce document est de 3 jours minimum avant le rendez-vous à l'ambassade.

c/Prise de rendez vous à l'ambassade

Prenez rendez vous le plus tôt possible dès réception des documents I20 et I901.

Contactez un conseiller infos Visas 0 810 26 46 26 de 08h à 17h, chaque appel est facturé **14€50**.

Préparer votre passeport, votre I20 et votre carte de crédit avant d'appeler.

Vous pouvez aussi obtenir un rendez-vous via Internet sur le site www.usvisa-france.com.
(Service payant)

Attention : en raison d'un grand nombre de demandes, un **déla** de 10 semaines est à prévoir avant l'obtention d'un entretien.

3/ Le rendez vous à l'ambassade :

Non-Immigrant Visas Services

2, rue Saint-Florentin
75382 Paris, Cedex 08

Documents à apporter lors de l'entretien :

- Un passeport valide
- Une deuxième pièce d'identité officielle
- Une photographie récente (attention une norme est requise, consulter le site Internet pour plus de précisions)
- Les formulaires appropriés (demande de visa F)
- Les documents à l'appui de la demande (cf ci dessous)
- Le reçu du paiement SEVIS
- Le I20
- Le I901
- Un justificatif de paiement des frais de visa « Récepissé à garder par l'expéditeur ». Les **frais de demande de visa s'élèvent à 85 € payables uniquement à LA POSTE**, par mandat compte, sur le compte 2006L. Seuls les frais de demande sont à verser sur ce compte,
- Une enveloppe Chronopost à votre adresse pour le retour du ou des passeports après établissement du ou des visa(s)
- Vous devrez justifier de vos ressources pour le paiement des frais d'inscription et de séjour pour les douze premiers mois.

Justificatifs à joindre à votre dossier :

Situation

Personnelle

Employés sous
contrat à durée
indéterminée

Titulaires d'un
compte bancaire

Travailleurs
indépendants

Agriculteurs

Justificatifs suggérés

Une **LETRE DE VOTRE EMPLOYEUR** sur papier à en-tête, mentionnant la date de votre recrutement, vos fonctions, votre salaire de base, et la durée de votre mission ou de votre congé. Pour les voyages d'affaires, un descriptif de la mission et les références des sociétés américaines où vous devez vous rendre.

Un relevé bancaire (compte courant ou comptes-titres) portant sur les trois derniers mois minimum. Ne sont pas acceptés les reçus de carte de crédit ou factures de téléphone portable.

Une attestation sur votre propre papier à en-tête complété de justificatifs d'un organisme distinct attestant de votre statut (lettre détaillée de la banque qui gère les comptes de votre société ou une lettre de votre comptable. Ces lettres devront mentionner le nom de la société, la date d'ouverture du compte, un solde récent et votre chiffre d'affaires approximatif.)

Justificatif de propriété de votre exploitation agricole (copie des titres de propriété).

Etudiants et Universitaires	Une lettre de votre établissement d'enseignement mentionnant votre niveau d'études, la durée de séjour autorisée et les justificatifs de votre intention de retour et poursuite de vos études.
Propriétaires fonciers	Titres de propriété, ou contrat de prêt et justificatifs de paiement des dernières échéances.
Retraités	Attestation de retraite et/ou titre de propriété
Conjoints non salariés (ou salariés occasionnels)	Un justificatif d'emploi de votre conjoint, votre livret de famille ou attestation de mariage.

Prévoyez un temps d'attente de deux heures entre le moment où vous remettez votre dossier et votre entretien avec un officier consulaire.

L'officier consulaire prendra connaissance de votre dossier au cours de l'entretien puis se prononcera sur votre demande.

En cas de réponse favorable, vous remettez votre passeport et l'enveloppe Chronopost à L'officier consulaire. Votre passeport vous sera retourné par courrier, normalement dans les 48 heures.

N'oubliez pas de récupérer votre I20, celui-ci vous sera réclamé lors de votre passage à la douane.

Pour des raisons de sécurité, aucuns bagages, équipements électroniques ou photographiques ne sont admis à l'intérieur du consulat.

Les informations ci dessus sont données à titre indicatif pour les ressortissants français uniquement, et susceptibles de changer en cours d'année. Nous vous conseillons de vous renseigner directement auprès de l'ambassade pour confirmation et pour plus d'informations.